



Connect #42

L'agenda des abonnés Kheox : pour retrouver **tous les services associés à votre abonnement**.

Restons connectés.



En partenariat avec [Moniteur Juris](#) et [achatpublic.info](#)

RENDEZ-VOUS EXPERTS MARDI 16 NOVEMBRE À 14H30

CCAG-Travaux et CCAG-Maîtrise d'œuvre : points essentiels à retenir

Les nouvelles versions des CCAG ont été publiées le 1^{er} avril 2021, et les anciennes versions de 2009 ont été abrogées depuis le 1^{er} octobre. Le CCAG-Travaux de 2021 intègre des avancées sur les relations entre les intervenants, avec des procédures contradictoires et une incitation au recours amiable des litiges. De nouvelles notions ont également été introduites : le développement durable, l'insertion, les prestations intellectuelles, etc.

Le CCAG-Maîtrise d'œuvre a été créé dans le cadre de la réforme de 2021, reprenant globalement l'architecture du CCAG applicable aux marchés publics de prestations intellectuelles en y intégrant un certain nombre de stipulations spécifiques.

L'objectif de ce webinar est de rappeler les points essentiels de la nouvelle version de ces CCAG issue des arrêtés publiés le 1^{er} avril dernier et de présenter les modifications figurant dans l'arrêté du 30 septembre. Il permettra aussi de partager les premiers retours d'expérience depuis leur entrée en vigueur.

Intervenants :

• **Christian Romon** est secrétaire général de la MIQCP (Mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques) et auteur de l'ouvrage à paraître *CCAG-Maîtrise d'œuvre commenté* (Éditions Le Moniteur).

• **Frédérique Stéphan** est cheffe du service Marchés à la FFB (Fédération française du bâtiment), professeur au Conservatoire national des arts et métiers (Cnam) et à l'université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Elle est l'auteur de livres sur le droit de la construction et d'articles dans la presse professionnelle.

JE M'INSCRIS



RENDEZ-VOUS EXPERTS

JEUDI 25 NOVEMBRE À 9H30

Intégrer les usages dans un projet architectural

Dans cette période de grands bouleversements, la conception du bâti doit faire face à l'incertitude et anticiper les conséquences de révolutions en cours. La certitude du mouvement esquisse à peine la direction dans laquelle orienter la conception !

Ce contexte nous invite à une démarche d'exploration coopérative et vigilante de l'avenir, faisant une large place à l'expérimentation. Concevoir un bâtiment et concevoir l'organisation qui en fera usage forment un seul et même processus. La mobilisation de l'expérience concrète des usages y est essentielle.

Dès lors, le bâtiment n'apparaît plus seulement comme un objet, un « produit », une œuvre mais comme un espace de vie : concevoir un bâtiment, c'est concevoir l'expérience collective future qui s'y déroulera.

À partir des retours d'expérience de trois professionnels ayant participé à l'ouvrage collectif *Intégrer les usages dans un projet architectural*, ce webinaire permettra :

- de discuter de l'intérêt d'une approche axée sur les usages et les usagers tout au long du processus de conception ;
- de mettre en lumière les effets d'une mauvaise prise en compte des usages et des usagers dans l'exploitation future du bâtiment : effets délétères sur les humains et les organisations ;
- d'ouvrir la discussion sur des modalités pour « oser agir différemment » avec rigueur et en conscience.

Intervenants :

- **Brice Labille** est ergonomiste au sein du cabinet de conseil PRAXO, intervient sur des problématiques industrielles et tertiaires, en portant le point de vue du travail dans les projets. Il est membre actif de la fédération CINOV et expert auprès de l'AFNOR.
- **Philippe Lorino** est ancien haut fonctionnaire, est aujourd'hui professeur émérite à l'ESSEC et expert auprès de l'ASN. Il est l'auteur de l'ouvrage Pragmatisme et étude des organisations.
- **Léonard Querelle** est président du CINOV Ergonomie, ergonomiste au sein de la société Ergonomie & Conception, accompagne des entreprises engagées dans des transformations techniques et/ou organisationnelles.

JE M'INSCRIS



ACCESSIBILITÉ, AMIANTE, BOIS, ÉNERGIE, MENUISERIES ET FERMETURES, VENTILATION... DE NOUVELLES NORMES DISPONIBLES

20 textes normatifs ont récemment été publiés, ils concernent les thèmes suivants :

A – Métallurgie

- **NF ISO 21051** (septembre 2021 – indice de classement : A 48-051) : Construction et installation d'un système de canalisations en fonte ductile.
- ▶ [Lire l'actu-veille associée](#)

B – Carrières – Céramiques – Verre – Réfractaires – Bois – Lièges

- **NF EN 13647** (avril 2021 – indice de classement : B 53-649) : Planchers en bois, lambris et bardages en bois – Détermination des caractéristiques géométriques.
- ▶ [Lire l'actu-veille associée](#)

C – Électricité

- **NF EN IEC 62934** (juin 2021 – indice de classement : C 02-934) : Intégration de la production d'énergie renouvelable aux réseaux électriques – Termes et définitions.
- ▶ [Lire l'actu-veille associée](#)

E – Mécanique

- **NF EN ISO 7083** (mai 2021 – indice de classement : E 04-511) : Documentation technique de produits – Symboles utilisés dans la documentation technique de produits – Proportions et dimensions.

► Lire l'actu-veille associée

• **XP CEN/TS 17606** (juillet 2021 – indice de classement : E 35-426) : Installation d'équipements de réfrigération, de climatisation et de pompes à chaleur contenant des fluides frigorigènes inflammables, en complément des normes existantes.

► Lire l'actu-veille associée

• **XP CEN/TS 17607** (août 2021 – indice de classement : E 35-427) : Exploitation, entretien, maintenance, réparation et mise hors service d'équipements de réfrigération, de climatisation et de pompes à chaleur contenant des fluides frigorigènes inflammables, en complément des normes existantes.

► Lire l'actu-veille associée

• **NF E 37-312** (septembre 2021 – indice de classement : E 37-312) : Groupes électrogènes à courant alternatif entraînés par moteurs alternatifs à combustion interne – Groupes électrogènes utilisables en tant que source de sécurité pour l'alimentation des installations de sécurité (GSS).

► Lire l'actu-veille associée

• **NF E 51-783** (octobre 2021 – indice de classement : E 51-783) : Ventilation des bâtiments – Essais de performance et contrôle d'installation des systèmes de ventilation résidentiels – Méthodes pour la vérification des systèmes de ventilation et la mesure de leurs performances aérodynamiques.

► Lire l'actu-veille associée

• **NF E 85-012** (septembre 2021 – indice de classement : E 85-012) : Éléments d'installations industrielles – Moyens d'accès permanents – Protection « anti-intrusion » condamnant l'accès à l'échelle.

► Lire l'actu-veille associée

P – Bâtiment et génie civil

• **NF EN 1627** (juin 2021 – indice de classement : P 20-607) : Blocs-portes pour piétons, fenêtres, façades rideaux, grilles et fermetures – Résistance à l'effraction – Prescriptions et classification.

► Lire l'actu-veille associée

• **NF EN 1628** (juin 2021 – indice de classement : P 20-608) : Blocs-portes pour piétons, fenêtres, façades rideaux, grilles et fermetures – Résistance à l'effraction – Méthode d'essai pour la détermination de la résistance à la charge statique.

► Lire l'actu-veille associée

• **NF EN 1629** (juin 2021 – indice de classement : P 20-609) : Blocs-portes pour piétons, fenêtres, façades rideaux, grilles et fermetures – Résistance à l'effraction – Méthode d'essai pour la détermination de la résistance à la charge dynamique.

► Lire l'actu-veille associée

• **NF EN 1630** (août 2021 – indice de classement : P 20-610) : Blocs-portes pour piétons, fenêtres, façades rideaux, grilles et fermetures – Résistance à l'effraction – Méthode d'essai pour la détermination de la résistance aux tentatives manuelles d'effraction.

► Lire l'actu-veille associée

• **NF EN 16351** (novembre 2015 – indice de classement : P 21-362) : Structures en bois – Bois lamellé croisé – Exigences.

• **NF EN 14501** (mars 2021 – indice de classement : P 25-517) : Fermetures et stores – Confort thermique et lumineux – Caractérisation des performances et classification.

► Lire l'actu-veille associée

• **NF EN 1264-3** (mai 2021 – indice de classement : P 52-400-3) : Systèmes de surfaces chauffantes et rafraîchissantes hydrauliques intégrées – Partie 3 : Dimensionnement.

► Lire l'actu-veille associée

S – Industries diverses

• **NF EN ISO 10052** (juillet 2021 – indice de classement : S 31-077) : Acoustique – Mesurages in situ de l'isolement aux bruits aériens et de la transmission des bruits de choc ainsi que du bruit des équipements – Méthode de contrôle.

► Lire l'actu-veille associée

• **NF EN ISO 21801-1** (avril 2021 – indice de classement : S 96-218) : Accessibilité cognitive – Partie 1 : lignes directrices générales.

► Lire l'actu-veille associée

X – Normes fondamentales – Normes générales

• **NF ISO 50009** (septembre 2021 – indice de classement : X 30-139) : Systèmes de management de l'énergie – Recommandations pour la mise en œuvre d'un système commun de management de l'énergie dans les groupements d'organisme.

► Lire l'actu-veille associée

• **NF X 46-021** (septembre 2021 – indice de classement : X 46-021) : Traitement de l'amiante dans les immeubles bâtis – Examen visuel des surfaces traitées après travaux de traitement de matériaux et produits contenant de l'amiante – Mission et méthodologie.

► Lire l'actu-veille associée

COMPLÉMENT TECHNIQUE N°82 EST EN LIGNE

[Au sommaire du Complément Technique n° 82 :](#)

• **Gestion de déchets dans le domaine de la construction : le point sur l'actualité réglementaire**

La réglementation relative aux déchets de chantier a été profondément modifiée par la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire. Cet article met l'accent en particulier sur les nouveautés apportées et les obligations qui pèsent désormais sur les acteurs du BTP, telle que la nouvelle responsabilité élargie du producteur ou le diagnostic produits-matériaux-déchets.

• **Mettre en œuvre l'accessibilité des bâtiments : 8 étapes essentielles**

Cet article traite de l'accessibilité des bâtiments et des étapes essentielles pour fluidifier sa mise en œuvre, depuis la compréhension de la réglementation applicable à la valorisation de l'accessibilité du bâtiment par la labélisation. Y sont également soulignées l'importance de faire l'expérience de la mise en situation de handicap afin de prendre conscience des difficultés rencontrées, la coréalisation avec la maîtrise d'ouvrage et les associations de personnes en situation de handicap lors du choix de l'aménagement et des produits techniques, ainsi que l'élaboration d'un référentiel de produits d'accessibilité, garant de la mise en œuvre durable des solutions.

• **Désordres structurels des ouvrages en bois et techniques de réparation et renforcement**

Les désordres sur les structures en bois sont généralement d'origine parasitaire et sont le plus souvent la conséquence du pourrissement des bois exposés aux intempéries. Mais ils peuvent aussi être d'origine mécanique et résulter d'erreurs de conception, de dimensionnement ou de mise en œuvre. Dans ce cas, ils apparaissent dans les premières années de l'ouvrage ou de la modification de l'ouvrage, et nécessitent une étude approfondie de leur origine pour déterminer les mesures de réparation et de renforcement adéquates.

JE LE CONSULTE



Mon compte

Parrainage



Assistance

Calendrier 2021

Ce message est adressé à car vous êtes abonné à Kheox.

Nous faisons partie du groupe Infopro Digital leader de l'information des professionnels :

Groupe Moniteur RCS Nanterre B 403 080 823.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression à partir de cette page web : [Charte des Données Personnelles](#) ou en écrivant à rgpd.editions@infopro-digital.com

Pour stopper la réception d'emails provenant de « Kheox », suivez [ce lien](#).

© 2021